



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars 2024 à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Halle à Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 15 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 61

### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI a donné procuration à Christine BASQUIN, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Pascal PETIT, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Daniel DEUDON,  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE  
Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS  
Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante  
Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Vincent COURET  
Commune de Bérelles : Orféo RIGONI  
Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI  
Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA  
Commune de Choisies : Bernard PAQUET  
Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET  
Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN  
Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE  
Commune Dimont : Vincent COURET  
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT  
Commune de Dourlers : Freddy THERY a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ  
Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN  
Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Colette WATREMEZ, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE a donné procuration à Sandra BROGNET, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Daniel ETEVE.

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR  
Commune de Damousies : Reinold MASURE  
Commune de Sains du Nord : Jean Pierre DESSAINT  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**Objet de la délibération : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2024 – Budget annexe immobilier d'entreprises**

Numéro de la délibération : DC\_2024\_003

Pièce jointe : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération :61

- - - - -

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- D'Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes du budget annexe « immobilier d'entreprises » avant le vote du budget 2024 :

	¼ des dépenses d'investissement du budget
Opération : Auberge Fleurie	
Article 2138 : Autres	252 680 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,**

**Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 27/03/2024**

**Reçu en préfecture le 27/03/2024**

**Publié le 27/03/2024**

**ID : 059-200043263-20240327-DC\_2024\_003-DE**

